

B61 CHEMINS DE FER

B61D GENRES OU TYPES DE VÉHICULES FERROVIAIRES; AMÉNAGEMENTS OU PARTIES CONSTITUTIVES DU CORPS DES VÉHICULES (véhicules en général B60; adaptation des véhicules aux systèmes ferroviaires particuliers B61B; châssis B61F)

Schéma général

GENRES ET TYPES DE WAGONS

Pour: voyageurs; marchandises;
fluides; minerais..... 1/00; 3/00;
5/00; 11/00
Wagons-trémies; wagons basculants 7/00; 9/00
Tramways..... 13/00
Autres 15/00

PARTIES CONSTITUTIVES DU CORPS DES WAGONS ET ACCESSOIRES

Parties constitutives
carrosserie: caisse; portes
extérieures; accès aux portes;
fenêtres; toits mobiles;
dispositifs de manutention
combinés avec le wagon 17/00; 19/00;
23/00; 25/00; 39/00; 47/00

aménagements intérieurs:
couchage; sièges; sanitaires;
conditionnement d'air;
éclairage; autres 31/00; 33/00;
35/00; 27/00; 29/00; 37/00

dispositifs utilisant l'énergie
des mouvements du véhicule 43/00
autres parties constitutives 49/00

Accessoires

relatifs aux tickets, aux
étiquettes 41/00
pour: le capotage; l'arrimage
des marchandises 39/00; 45/00
autres accessoires 49/00

Genres ou types de véhicules de chemins de fer ou de tramways

- 1/00 Voitures pour le transport ferroviaire ordinaire des voyageurs** (wagons miniers B61D 11/00; voitures pour tramways B61D 13/00)
- 1/02 . Dispositions générales des wagons-couchettes ou wagons-lits (B61D 1/08 a priorité)
- 1/04 . Disposition générale des sièges (B61D 1/06 a priorité; sièges en soi B61D 33/00)
- 1/06 . en étages multiples
- 1/08 . . pour les wagons-couchettes
- 3/00 Wagons de marchandises découverts ou fourgons** (wagons-citernes B61D 5/00; wagons-trémies B61D 7/00; wagons basculants B61D 9/00; wagons miniers B61D 11/00; véhicules adaptés au transport des animaux B60P 3/04)
- 3/02 . avec disposition en étages multiples (pour transporter des véhicules B61D 3/18) **[4]**
- 3/04 . avec planchers mobiles, p.ex. pivotants ou planchers pouvant être levés ou abaissés
- 3/06 . Wagons à fond plat pouvant être convertis en wagons-trémies
- 3/08 . Wagons plats comportant des poteaux ou des montants
- 3/10 . Véhicules articulés
- 3/12 . . comportant des organes de roulement reliés par le chargement
- 3/14 . . comportant des organes de roulement reliés par les supports du chargement, permettant le transport à un niveau bas de la charge
- 3/16 . adaptés au transport de chargements particuliers **[4]**
- 3/18 . . de véhicules **[4]**
- 3/20 . . de conteneurs d'expédition **[4]**
- 5/00 Wagons-citernes pour le transport de matériaux fluides** (sous l'aspect réservoir B65D 88/00, B65D 90/00, F17C)
- 5/02 . ayant plus d'une citerne
- 5/06 . Montage des citernes; Caisses et châssis faisant corps

- 7/00 Wagons-trémies** (wagons à fond plat pouvant être convertis en wagons-trémies B61D 3/06) **[2]**
- 7/02 . avec des ouvertures de déchargement dans le fond (avec la caisse en deux moitiés et déchargement par basculage des moitiés B61D 9/00)
- 7/04 . . les ouvertures étant au-dessus du niveau des essieux pendant le déchargement
- 7/06 . avec des ouvertures permettant de décharger à la fois entre les roues et à l'extérieur de celles-ci
- 7/08 . avec des ouvertures ne permettant de décharger qu'à l'extérieur des roues
- 7/10 . . le déchargement étant secondé par le basculage du fond
- 7/12 . les trémies étant mobiles (B61D 9/00 a priorité)
- 7/14 . Adaptations d'éléments de trémies au matériel ferroviaire
- 7/16 . . Eléments de fermeture des ouvertures de déchargement
- 7/18 . . . pivotants
- 7/20 . . . coulissants
- 7/22 . . . Dispositifs d'étanchéité de ces fermetures
- 7/24 . . . Dispositifs d'ouverture ou de fermeture
- 7/26 mécaniques
- 7/28 hydrauliques ou pneumatiques
- 7/30 commandés par des moyens extérieurs aux wagons
- 7/32 . . Dispositifs pour faciliter le chargement ou le déchargement
- 9/00 Wagons basculants**
- 9/02 . caractérisés par les dispositifs de manœuvre du basculage
- 9/04 . Adaptation d'éléments de véhicules ferroviaires aux wagons basculants
- 9/06 . . Caisses
- 9/08 . . Châssis; Dispositifs pour supporter ou guider la caisse des wagons
- 9/10 . . Dispositifs empêchant le renversement complet lors du basculage

B61D

- 9/12 . . Montures ou dispositifs de la caisse facilitant ou contrôlant l'écoulement pendant le déchargement
- 9/14 . Systèmes de basculage commandés par des dispositifs placés sur l'accotement
- 11/00 Wagnons miniers (B61D 5/00 à B61D 9/00 ont priorité)**
- 11/02 . Structure de la caisse
- 13/00 Véhicules pour tramways**
- 13/02 . Voitures à un étage
- 15/00 Autres véhicules ferroviaires, p.ex. véhicules à échafaudage; Adaptation des véhicules pour leur utilisation sur voies ferrées** (châssis de transporteurs montés sur roues pour leur déplacement sur rails B65G 41/02; machines sur roues utilisées pour la construction ou l'entretien des voies E01B)
- 15/02 . Grues de dépannage (mécanismes de grue B66C)
- 15/04 . convertissables en autres dispositifs non véhiculaires, p.ex. stands d'exposition
- 15/06 . Wagnons de choc; Aménagements ou structure des véhicules ferroviaires pour les protéger en cas de collision (tampons B61G 11/00)
- 15/08 . Wagonnets d'inspection de la voie
- 15/10 . . propulsés à la main ou au pied
- 15/12 . . propulsés par moteur

Parties constitutives du corps des véhicules ferroviaires ou des tramways

- 17/00 Parties constitutives structurales du corps des véhicules** (pour wagnons-citernes B61D 5/00; pour wagnons-trémies B61D 7/00; spécialement adaptées pour wagnons basculants B61D 9/06; pour wagnons miniers B61D 11/00)
- 17/02 . réduisant la résistance de l'air par modification du profil
- 17/04 . avec caisses métalliques; avec caisses à structure composite, p.ex. en métal et bois
- 17/06 . . Parois d'extrémités
- 17/08 . . Parois latérales
- 17/10 . . Planchers
- 17/12 . . Toits (toits mobiles ou repliables, capots ou bâches B61D 39/00)
- 17/14 . . . avec passerelles
- 17/16 . . . Trappes dans les toits
- 17/18 . . Revêtement intérieur, p.ex. isolant
- 17/20 . . Passages de communication entre voitures; Adaptation des extrémités des voitures à cet effet
- 17/22 . . . souples, p.ex. soufflets
- 17/24 . avec des structures de caisses en bois
- 17/26 . avec des structures de caisses en agrégats
- 19/00 Aménagements des portes particuliers aux véhicules ferroviaires** (aménagement des portes de véhicules en général B60J; serrures de véhicules E05B 65/12; mécanismes de commande des portes E05F)
- 19/02 . pour wagnons de voyageurs

- 23/00 Structure des marchepieds pour véhicules ferroviaires** (échelles en général E06C)
- 23/02 . Marches pliantes pour véhicules ferroviaires
- 25/00 Aménagements des fenêtres particuliers aux véhicules ferroviaires** (aménagements des fenêtres pour véhicules en général B60J; nettoyage des fenêtres des véhicules B60S; dispositions pour le chauffage spécialement adaptées à des surfaces transparentes ou réfléchissantes H05B 3/84)

Chauffage, rafraîchissement, ventilation, éclairage ou conditionnement d'air, particuliers aux véhicules ferroviaires (pour véhicules en général B60)

- 27/00 Chauffage, rafraîchissement, ventilation ou conditionnement d'air**
- 29/00 Agencement des dispositifs d'éclairage sur les véhicules ferroviaires**

Mobilier ou ameublement particulier aux véhicules ferroviaires (pour véhicules en général B60)

- 31/00 Installations de couchage**
- 33/00 Sièges**
- 35/00 Installations sanitaires**
- 37/00 Autres mobiliers ou ameublements**

Autres parties constitutives particulières aux véhicules ferroviaires (pour véhicules en général B60)

- 39/00 Capots pour wagnons de marchandises découverts ou objets similaires; Bâches; Toits mobiles ou repliables**
- 41/00 Indicateurs de places réservées; Ecrêteaux d'avertissement ou signes similaires; Dispositifs ou aménagements relatifs aux billets, p.ex. porte-tickets; Porte-étiquettes pour marchandises ou articles similaires**
- 41/02 . Supports, porte-étiquettes ou dispositifs analogues, pour les marchandises
- 41/04 . Indicateurs de places réservées
- 41/06 . Porte-tickets
- 43/00 Dispositifs utilisant l'énergie des mouvements des véhicules**
- 45/00 Moyens ou dispositifs pour arrimer ou maintenir les marchandises y compris la protection contre les chocs**
- 47/00 Dispositifs de chargement ou déchargement combinés avec le véhicule lui-même, p.ex. plates-formes de chargement** (combinés avec des véhicules en général B60P)
- 49/00 Autres parties constitutives**